
Arrêtés de circulation

Circulation et stationnement interdits

- **Place du 75^e Régiment d'infanterie**, du 4 mars au 12 avril 2024 – Déviation par les places Jean-Jaurès et du Champ-de-Mars, la rue du Capitaine-Bozambo, les côtes Sainte-Ursule et des Cordeliers, la place Jules-Nadi et la rue du Puy (travaux sur réseaux d'eau usées / assainissement) ;

Circulation interdite

- **45, rue Saint-Nicolas**, le 26 février – Déviation par la rue du Puy, la place Jules-Nadi et la côte des Cordeliers (installation d'une grue à tour Impasse Cogne) ;
- **Rue Lieutenant-Louis-Grimaud** (entre le boulevard de la Libération et la rue Turpin), du 26 au 27 février – Déviation par la rue Bouvet ou par l'avenue Duchesne (travaux de zinguerie sur le toit du Temple) ;
- **Allée Edouard-Branly (dans le sens Ouest-Est)**, de la rue Claude-Bernard à la rue Denis Papin), du 26 au 29 février – Déviation par l'avenue des Allobroges (Réaménagement de voirie) ;
- **Allée Edouard-Branly (dans le sens Est-Ouest)**, du rond-point n°22 à la rue Claude-Bernard, du 26 au 29 février (réaménagement de voirie) ;
- **16, rue du Pré-Vert**, le 28 février, de 8h à 12h – Déviation par la rue Turpin, le boulevard de la Libération et la rue Bouvet – Les riverains, de part et d'autre du chantier, sont autorisés à prendre la rue à contre-sens (protection de câbles extérieurs sur façade) ;
- **Rue de l'Armillerie** (de la côte des Cordeliers à la rue de l'Ecosserie), du 4 au 8 mars – Déviation par la côte des Cordeliers (coulage d'une mousse projetée au sol) ;

Circulation alternée avec vitesse limitée à 30 km/h et stationnement neutralisé au droit du chantier

- **Rue de Coalville**, jusqu'au 31 mai – La circulation pourra être interrompue au droit du chantier pendant le déroulement de certaines opérations techniques (réhabilitation sans tranchée du réseau d'eaux usées / assainissement) ;
- **57, avenue Jean-Moulin (D538) et 17, rue Bruno-Larat**, du 26 au 28 février (pose de mobilier urbain) ;
- **8, avenue Salvador-Allende**, du 26 février au 1^{er} mars (remplacement d'un point d'eau incendie et d'une vanne) ;

- Rond-point de l'Europe (entre l'avenue Gambetta et le boulevard Marx-Dormoy), place Jean-Jaurès (du rond-point de l'Europe à l'avenue Victor-Hugo, de l'avenue Victor-Hugo à la rue de la République, de la rue de la République à l'avenue Pierre-Semard), 1, rue de la République et place du 75^e RI, du 26 février au 31 mai 2024(travaux sur le réseau d'eaux usées/assainissement ;
- Du n°29 au n°33, rue Paul-Sabatier, du 26 février au 8 mars (pose d'une borne en limite de propriété) ;
- 17, boulevard de la Libération, le 4 mars (ouverture d'une chambre Télécom sur la chaussée) ;

Chaussée rétrécie avec vitesse limitée à 30 km/h et stationnement neutralisé au droit du chantier

- Boulevard Etienne-Jean-Lapassat, avenues des Allobroges, du Maquis et des Allobroges, à l'intersection du rond-point n°2, jusqu'au 6 mars (travaux de voirie pour l'élargissement des entrées et sorties du giratoire n°2 – D532) ;
- Côte Garenne, du 26 février au 7 mars (travaux d'aménagement de voirie pour la création d'un accès riverain) ;

Travaux place Jean-Jaurès

➤ Stationnement interdit

- Sur le parking central, entre le n°58 et la rue du 75^e RI, et sur les places de stationnement longitudinal face au n°58, du 29 février au 22 mars (travaux d'aménagement de voirie pour la création d'un barreau routier) ;
- Sur le parking central, du n°34 au n°38, du 26 février 2024 au 7 septembre 2025 (installation d'une base de vie dans le cadre du chantier de réaménagement de la place Jean-Jaurès) ;

➤ Chaussée rétrécie

- Entre l'avenue Victor-Hugo et la rue du Puy, du 27 février au 8 mars (démolition de l'îlot central) ;

➤ Circulation alternée

- Au droit de l'îlot central, côté rue du Puy, du 26 février au 1^{er} mars (abattage et dessouchage d'un platane) ;